



Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE

La coopérative scolaire, affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école*, permet aux enfants de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr, ces projets ont besoin de fonds pour exister.

Avec votre aide, la coopérative peut régler l'adhésion et l'assurance pour chaque classe de l'école (environ 55€) ; et par exemple financer une sortie culturelle (5€ l'entrée) un bus pour se rendre à Dijon (environ 15€ par élève), l'achat de matériel ou livres pour un projet de classe particulier, etc.

Le montant de cette contribution est laissé à l'appréciation des familles. Cependant, l'association ne fonctionnant principalement que grâce à vos dons, il serait souhaitable que toutes les familles puissent s'y associer. Même modeste, votre participation, qui n'est pas obligatoire, montre votre soutien aux actions de la coopérative de l'école.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

Nom et prénom Montant :

Chèque à l'ordre de coopérative scolaire OCCE de l'école Anatole-France

Espèces

Signature :

Signature du directeur :